

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-AG-063  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté le règlement suivant, en lieu et place du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, lequel est entré en vigueur le 4 décembre 2023.

- Règlement numéro 2023-AG-063 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ce règlement remplace le règlement numéro 2009-AG-022 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et ses amendements.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 décembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe